



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 75152

## Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité concernant les conséquences que produit le versement unique du montant des retraites en direction des personnes ou des ménages défavorisés. En raison du montant réduit de certaines retraites complémentaires, les organismes concernés procèdent à un versement forfaitaire unique des pensions de vieillesse à leur adhérent. Par la suite, l'administration fiscale fait un état des ressources en fonction des nouvelles données. Les conséquences de cette disposition génèrent sur la déclaration d'impôt des ménages concernés un montant du revenu brut global supérieur à l'habitude. Ainsi, éligibles à l'allocation logement, des ménages qui même avec ce versement restent non imposables, dépassent le montant fatidique fixé à 14 200 euros. De ce fait, ils sont informés de la perte du bénéfice de leur allocation logement. Pour les intéressés, la suppression de cette prestation, même tenue, va peser un peu plus sur le budget du ménage. Ces dispositions sont ressenties comme une « injustice » par les allocataires, car le même traitement de retraite, par le biais d'une opération purement comptable va les pénaliser, au moins pendant un an. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte mettre en place pour que les accommodements comptables des organismes de retraite ne pénalisent pas plus encore des personnes ou des ménages âgés et précaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75152

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 2010, page 3556

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)